

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 NOVEMBRE 2016**

---

Le mercredi 9 novembre 2016, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZÉCH.

Étaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Rémy MOLIERES, Mr Pierre BORREDON, Mr Daniel DUBOS, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mme Christine GARRIGUES, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES, Mr Pascal PRADAYROL, Monsieur Jacques GALOU

Étaient absents excusés :

*Mr Jean-Jacques BONDER a donné procuration à Mr Jean-Luc MANIE*

*Mr Floréal CARBONIE a donné procuration à Mme Christine CALVO*

*Mr Alexandre VIGNALS*

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

### Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2016

Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 2	Pour : 17 Contre : Abstention :

A noter que Mr PIASER était absent uniquement pour ce vote.

### Point sur la cité scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points à finir ou à réparer :

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu qui fait suite à la réunion du lundi 31 octobre.

- Mémoires en réclamation connus pour les lots suivants : Eiffage pour le Gros œuvre et Roudié pour les sols souples.
- Liquidation LMTP :
  - o Procédure en cours, phase de réclamation de créance auprès du liquidateur, issue incertaine
  - o Déclaration de sinistre (assurance LMTP) a été initiée au sujet des malfaçons des réseaux réalisés par LMTP.
  - o Concernant le mur gabion, une surveillance est à mettre en place, elle sera couverte par la décennale en cas de sinistre. Pour le moment, rien d'inquiétant d'après le Bureau de Contrôle.
- Les Documents des Ouvrages Exécutés (DOE) arrivent au gré des levés de réserves et seront fournis à la commune. Les DIUO, documents d'intervention ultérieure sur ouvrage sont en cours de rédaction afin de connaître les modalités d'intervention sur l'entretien.
- Relevé du géomètre en cours, il permettra de connaître avec précision l'emprise totale des parcelles pour chacune des collectivités.
- **Le dernier appel de fonds date de juillet 2016. Le prochain appel de fonds doit intervenir le 20 novembre d'un montant de 469 613€. Cependant la commune ne l'honorera pas car pas inscrit en totalité dans l'échéancier 2016 initial donc pas dans le budget prévisionnel communal 2016**
- Demande de la commune de formations pour utilisation de la GTC, Chauffage (mise en route, réglage, consommation), Système de filtration d'air (changer filtre ou autre maintenance), Arrosage automatique (ouverture, fermeture, purge)
- Prévoir un entretien par notre Service Technique pour les toits terrasse avec une visite par trimestre pour vérifier l'état des plantations et des évacuations d'eau de pluie
- De la mauvaise herbe (datura) pousse. La prestation d'enlèvement est prise en charge par le lot plantation

- Un gros tube en PVC dans le parterre d'herbe de la cour sort de 50 cm. Il est cassé, saillant et un morceau est tombé à l'intérieur. A faire vérifier rapidement à l'entreprise Jouclas.
- Actuellement, les espaces verts du parking sont entretenus par le centre d'exploitation d'entretien. A terme une solution pérenne doit être mise en place par la commune. Le relevé géomètre va déterminer les zones de chaque entité (Commune, CD46).
- Mauvais fonctionnement du recyclage d'air et également température excessive cet été dès le matin. Un point est en cours avec l'entreprise Jouclas car certainement lié à la problématique de la ventilation.
- Le tapis de sol au pied de la porte coulissante de la cour présente un décalage (+ de 5 cm), ce n'est pas esthétique, toutes les saletés s'y mettent, pas les bonnes dimensions
- Le joint entre le préau du primaire et la cour n'est pas réalisé correctement
- Sur la porte coulissante de l'entrée, il manque toujours un joint !
- Sur l'escalier qui descend vers l'entrée du groupe scolaire, une énorme flaque d'eau apparaît à chaque pluie ou averse. L'entreprise DENARDI doit remédier à cette malfaçon.

Madame ALEMANNI fait également remonter du dernier conseil d'école un problème de trop grande clarté du sol de la cour, extrêmement désagréable pour les enfants et enseignants.

Monsieur le Maire interrogera le maître d'œuvre pour savoir si le sol va se patiner avec le temps où si nous devons prendre une mesure pour l'assombrir (peinture).

Madame ALEMANNI fait également remonter un problème d'éclairage du préau, qui ne peut être actionné manuellement, seulement par la GTC, ainsi qu'une demande de stores pour les vitres de la maternelle.

Le problème du préau sera remonté à la maîtrise d'œuvre, en ce qui concerne les stores, des précisions vont être demandées à l'équipe enseignante pour apporter une réponse adéquate. (Problème de clarté, pour faire le noir dans la classe, pour la chaleur, pour le soleil levant ....).

### Point sur les infrastructures sportives

#### Avancement du chantier des infrastructures sportives

- **Salle de la Grave :**
  - o Dalle réalisée
  - o Pose du sol réalisée après un délai supplémentaire de séchage de 8 jours
  - o Réalisation des rampes d'accès en cours
  - o Traçage les 14 et 15 novembre
  - o La salle sera finie pour le 17 Novembre, ensuite une réception de chantier est prévue fin de semaine
- **Halle omnisport :**
  - o Travaux de terrassement démarrés le 8 novembre
  - o Approvisionnement et démarrage de la charpente autour du 12 décembre.
  - o Vérifier la planéité des terrains de tennis.
  - o Les descentes EP seront à l'extérieur de la structure.

**2016\_9\_1 : Décision : Acceptation du don de l'Association Pétanque de Luzech**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au dernier conseil municipal, il a repris contact avec l'association de pétanque de Luzech, et apporte de nouveaux éléments pour enrichir le débat sur le boulodrome couvert sous le préau de l'ancien collège.

- Le sol dans le préau de l'ancien collège sera refait par la communauté de communes et permettra une pratique des sports de boules (pétanque, jeu provençal, lyonnaise)
- Une convention sera passée avec les associations quand à l'utilisation de cet espace
- La Mairie se réserve le droit d'utiliser ce lieu pour d'autres activités ou de le récupérer si nécessaire pour d'autres projets (ex: vente avec l'ancien collège)

***M. le Maire rend compte d'une décision prise dans le cadre de la délégation consentie par délibération du 14 avril 2014.***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2014\_4\_1 du Conseil Municipal de Luzech en date du 14 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Acceptation du don de l'association de l'Association Pétanque de Luzech d'un montant de 2 131.41 €. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

**Débat sur ce point.**

Monsieur MANIE s'interroge sur la finition des travaux au nouveau boulodrome.

Monsieur le Maire lui répond qu'ils ne sont pas finis, l'association de pétanque souhaite l'utiliser en l'état et voir par la suite les finitions que l'on peut y apporter. Une finition avec du sable sera certainement réalisée pour améliorer la qualité du revêtement. De plus 80 mètres de poutre ont été commandés pour définir et délimiter les différents emplacements.

**2016\_9\_2 : Délibération modificative n°3 : réseau pluvial allée du Mauzac**

Vu la délibération en date du 6 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016,

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2016 pour faire face à certaines dépenses, notamment la réalisation du réseau pluvial dans l'allée du Mauzac et profiter des tranchées communes réalisées par Aquareso pour refaire l'assainissement et les conduites d'eau potable,

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Dépenses
	DM	Augmentation sur crédits ouverts
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 020 : Dépenses imprévues Investissement	14 495,00 €	
<b>TOTAL D 020 : Immobilisations en cours</b>	<b>14 495,00 €</b>	
D21538-134 : Aménagement Village		14 495,00 €
<b>TOTAL D21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>14 495,00 €</b>

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 2	Pour : 18 Contre : Abstention :

#### Débat sur ce point.

Madame CALVO souhaite faire état d'un message de Mr CARBONIER par rapport aux travaux de l'allée du Mauzac. Ce dernier souhaite attirer l'attention sur le fait que les riverains sous Mauzac (maison BONDER et SPAR) pourraient connaître des problèmes d'inondation suite aux travaux. En effet, le captage réalisé en amont et le dimensionnement des tuyaux dans l'allée du Mauzac pourraient occasionner un écoulement plus important qu'actuellement sur la partie basse et saturer le réseau.

Monsieur le Maire répond que ce risque est connu et a été étudié lors d'une étude hydraulique sur le bassin versant, et que s'il s'avérait fondé, des mesures seraient prises en conséquence.

Monsieur MOLIERES informe que les travaux débiteront le 14 novembre et qu'une large information auprès de la population du quartier a été réalisée par Aquareso.

**2016\_9\_3 : Restitution de la commission emplacement du marché**

Mme Agnès LEBRE se fait la porte parole de la commission en charge de restituer les résultats de l'enquête sur le choix de l'emplacement du marché hebdomadaire.

Tout d'abord quelques chiffres :

- **850 questionnaires** distribués à toute la population de Luzech, commerçants Luzéchois et ambulants via le tambourinaire
- **70 réponses** en retour avec une **majorité favorable au maintien du marché sur la place du Canal**

Les points positifs avancés pour le maintien du marché sur la place du Canal sont :

- Intéressant pour les commerçants du village
- Animation du cœur du village

Les points négatifs avancés pour le maintien du marché sur la place du Canal sont :

- Vent, conditions météo plus défavorables

Les points négatifs avancés pour le déplacement sur le quai Pélissié

- Baisse du nombre de places de parking
- Projet d'aménagement à moyen terme (3 à 4 ans) du quai Pélissié
- Trous et flaques d'eau

Les points positifs avancés pour le maintien du marché sur le quai Pélissié sont :

- Plus aéré, plus de place, plus sécurisé

La commission propose d'étudier un réaménagement du marché sur la place du canal en fermant pendant les deux mois d'été une des deux voies de circulation, dans le but de sécuriser l'emplacement et de l'agrandir. La circulation pourrait être régulée avec des feux tricolores.

Monsieur le Maire remercie la commission et lui propose de continuer son travail en collaboration avec Mr BONDER, notre placier, pour :

- Analyser le nombre de commerçants ambulants présents chaque semaine lors des 3 dernières années
- Proposer la fermeture d'une des deux voies de circulation pendant les deux mois d'été mais également aux périodes de l'année où des pics de présence des commerçants ambulants sont cycliques (ex : vacances scolaires, etc.)
- Trouver les meilleures solutions possibles privilégiant la sécurité, l'optimisation de la place et l'harmonie avec les commerçants locaux (ex : choix de la voie de circulation à fermer, achat ou location de feux rouges, etc.)

**2016\_9\_4 : Mise en place d'une commission sur l'intérêt d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole**

Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail se constitue et fait appel aux volontaires pour :

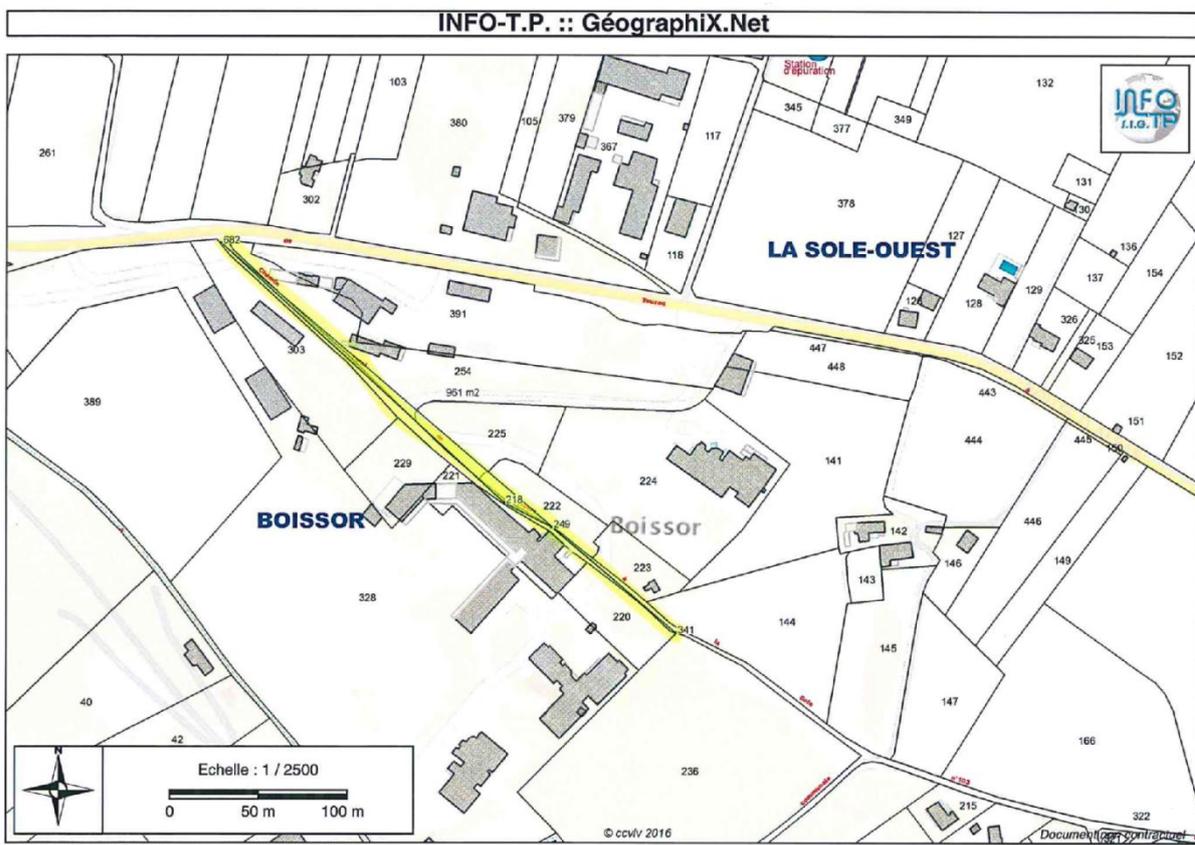
- Analyser l'organisation actuelle du temps périscolaire
- Identifier les avantages / inconvénients d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
- Proposer au conseil municipal une évolution ou le maintien de notre organisation périscolaire actuelle

Mesdames ALEMANNI, CALVO, CUBAYNES, AZNAR, GARRIGUES (et QUEYREL) se portent volontaires pour réaliser ce travail.

**2016\_9\_5 : Lancement d'une procédure d'aliénation d'un chemin rural près de Boissor**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande des établissements de Boissor en date du 21 octobre 2016 lors d'un conseil d'administration par laquelle le Président et le Directeur sollicitent l'aliénation d'une partie du chemin rural traversant le domaine de Boissor pour une superficie d'environ 680 m<sup>2</sup> (superficie qui devra être reprécisée par un document de bornage).

Voir plan ci-dessous.



Monsieur le Maire précise que cette partie de chemin est exclusivement utilisée par les résidents et travailleurs de Boissor. La deuxième partie du chemin desservant des parcelles privées est accessible de l'autre côté, ainsi aucune parcelle ne sera enclavée du fait de cette aliénation.

Pour favoriser le développement des établissements de Boissor et assurer la sécurité des résidents, Monsieur le Maire propose de céder cette partie de chemin aux établissements de Boissor et de soumettre ce dossier à l'enquête publique conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Demande à Monsieur le Maire de constituer le dossier et procéder à la mise à l'enquête publique conformément à la réglementation en vigueur
- Demande aux établissements de Boissor de faire établir à leurs frais un plan de bornage afin de définir avec précision la surface concernée par la cession
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à la procédure

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 2	Pour : 18 Contre : Abstention :

#### **2016\_9\_ 6 : Convention de passage pour boucles de randonnées communautaires**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir des conventions dans le cadre des boucles de randonnées communautaires car certains chemins, notamment celui qui monte vers l'oppidum, passent sur des parcelles privés.

Ces conventions sont signées par les propriétaires, la commune et l'intercommunalité.

Monsieur le Maire va signer ces conventions dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal au maire le 14 avril 2014.

Monsieur le Maire charge Monsieur PIASER de contacter les différents propriétaires concernés.

**2016\_9\_7 : Zones soumises à des contraintes naturelles**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une demande de délibérer faite par Mme DEVIERS, Maire d'Uzech les Oules et Présidente du Pays Bourian, pour notre conseil municipal, qui concerne les zones soumises à des contraintes naturelles.

Projet de délibération

- *Considérant la reconnaissance, depuis les années 1970-80, des handicaps naturels présents sur la totalité du territoire départemental, à différents niveaux ;*
- *Considérant les freins majeurs, induits par ces handicaps, pour la rentabilité et la durabilité des exploitations agricoles, rendant impératifs les dispositifs actuels : indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), soutiens spécifiques à l'installation et aux investissements ;*
- *Considérant le chantier de révision des zones défavorisées simples et piémont engagé par le Ministère de l'Agriculture, conformément au règlement européen de Développement Rural de 2013, pour application dès 2018 ;*
- *Considérant la première cartographie des Zones Soumises à Contraintes Naturelles (ZSCN), communiquée par le Ministère le 22 septembre dernier, qui révèle l'exclusion de 111 communes du Lot ;*
- *Considérant l'incidence de ce nouveau classement, à savoir une perte, estimée à ce stade, à 9 Millions d'Euros par an pour notre département,*
- *Considérant l'impact direct pour le revenu de plus d'un millier d'éleveurs lotois, susceptible de menacer à court terme la poursuite de l'activité de leurs exploitations,*

**Le Conseil Municipal :**

- **demande** que le Ministère de l'Agriculture prenne en compte les anomalies de la carte des ZSCN du 22 septembre relevées (par la DDT et les Organisations Professionnelles Agricoles), à savoir :
  - ✓ *les distorsions liées au critère de la production brute standard moyenne par petite région agricole (pour la bouriane et les Vallées du Lot et de la Dordogne),*
  - ✓ *le défaut de continuité territoriale du classement prenant en compte les contraintes de sols, de climat et de pente (notamment en Limargue et en Bouriane),*
- **demande** que le zonage final réponde à l'objectif de conforter et pérenniser les exploitations d'élevage et de polyculture – élevage sur l'ensemble des communes du territoire départemental ;
- **demande** que toutes les communes actuellement reconnues en piémont sec préservent, à l'issue de ce chantier de révision, une reconnaissance de leurs handicaps particuliers, avec un niveau de soutien distinct ;

Enfin, le Conseil Municipal réaffirme l'enjeu majeur que revêt la reconnaissance au niveau européen des contraintes naturelles affectant le Lot,

- **en termes d'aménagement du territoire,**
- **en termes de support du tissu d'activités économiques de nos communes rurales,**
- **en termes de préservation** de nos paysages et de gestion de nos milieux naturels.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 2	Pour : 18 Contre : Abstention :

**2016\_9\_8 : Dénomination du chemin n° 128 au lieu-dit Marieu**

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-1 à L. 141-3 inclus, relatifs à la voirie communale,

Considérant que la VC n° 128 (route de Margès à Marieu) ne porte actuellement pas de dénomination,

Considérant la création du lotissement Clos de Lemouzy,

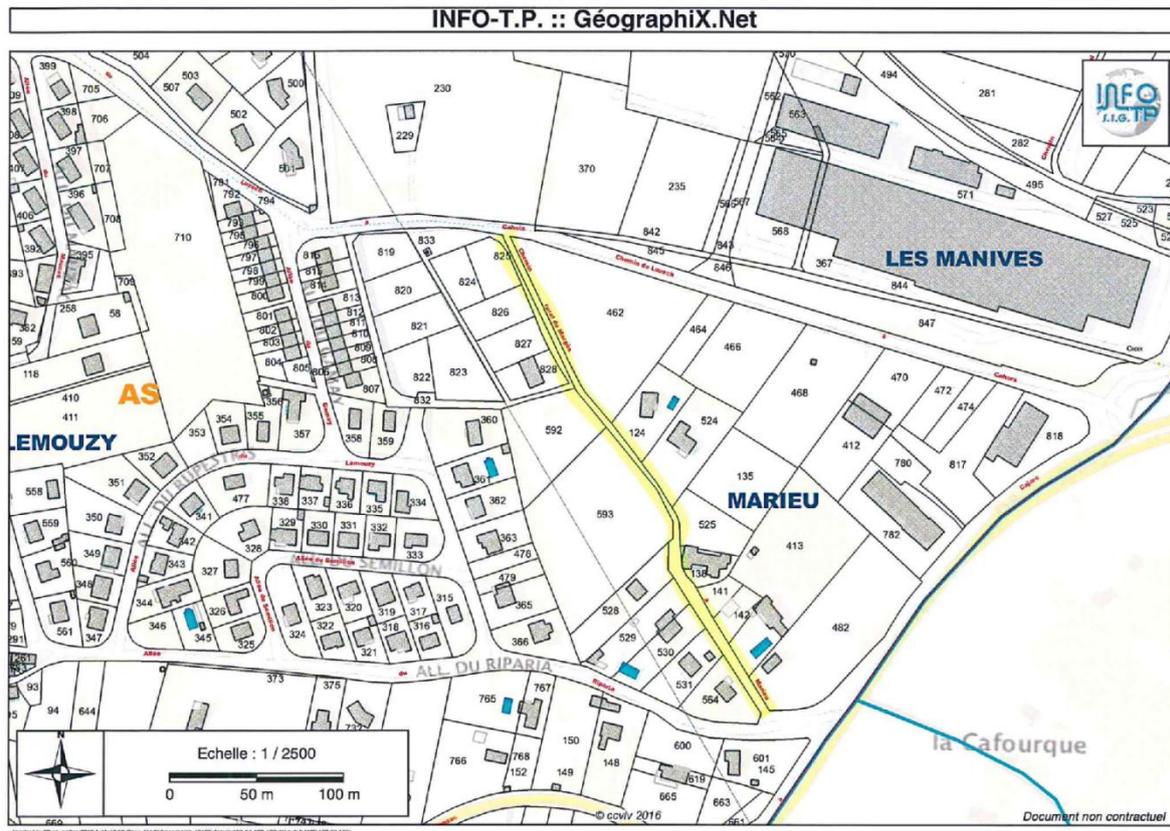
Considérant les numéros de voirie déjà attribués aux différents propriétaires de la VC n°128,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner un nom au chemin n°128 qui débute à l'intersection de la VC 127 (chemin de reilhé) et se termine à l'intersection de la rue n° 29 (allée du riparia), d'une longueur de 330 mètres :

Il précise également qu'il est nécessaire de mettre à jour notre tableau de classement de voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De donner la dénomination suivante à la VC n° 128 : **chemin de Marieu**
- De confirmer l'inscription de cette voie au tableau de classement des voies communales à caractère de chemin pour une longueur de 330 mètres
- De mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.
- De transmettre la présente délibération à la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ainsi qu'au service du cadastre.



En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 2	Pour : 18 Contre : Abstention :

**2016\_9\_9 : Mise à disposition des bennes à gravats**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services techniques rencontrent des soucis pour le transport des bennes à gravats. En effet, les bennes que nous mettons à disposition des particuliers ne peuvent supporter une charge supérieure à 400 kg, or quand elles sont chargées de gravats, ce poids est systématiquement dépassé.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'interrompre ce service dans la mesure où nous ne disposons pas du matériel nécessaire et réglementaire pour l'assumer et que le montant d'un investissement en un camion susceptible de rendre ce service serait démesuré par rapport au nombre d'utilisation.

De plus, des entreprises locales sont en mesure de rendre ce service.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 2	Pour : 18 Contre : Abstention :

**2016\_9\_10 : Consultation sur opération d'éclairage public**

Monsieur Pierre BORREDON présente au conseil municipal les analyses et l'avis des commissions d'appel d'offre et d'éclairage public suite à la consultation lancée pour le renouvellement d'une partie de notre éclairage public (remplacement des lampes à mercure) ainsi que de son entretien et maintenance.

3 entreprises ont répondu à notre consultation : BARDE sud ouest – EPEG – BOUYGUES

La commission a souhaité approfondir les offres d'EPEG et BARDE Sud Ouest, celle de BOUYGUES a été écartée dès l'ouverture des plis, car trop élevée.

Après renseignements et précisions complémentaires, la commission d'appel d'offre propose l'analyse ci-dessous au conseil municipal.

€ HT	BARDE	EPEG	
<b>COMPARATIF INVESTISSEMENT</b>	<b>33 495,00 €</b>	<b>37 345,00 €</b>	
<b>Coût annuel de contrat de maintenance</b>	<b>8 551,00 €</b>	<b>7 280,00 €</b>	Prise de contrat <b>NON</b> recommandée car beaucoup plus chère que la solution actuelle
Sur 1 an avec contrat de maintenance	42 046,00 €	44 625,00 €	
Sur 2 ans avec contrat de maintenance	50 597,00 €	51 905,00 €	
Sur 3 ans avec contrat de maintenance	59 148,00 €	59 185,00 €	
Sur 4 ans avec contrat de maintenance	67 699,00 €	66 465,00 €	
Sur 5 ans avec contrat de maintenance	76 250,00 €	73 745,00 €	
<b>Coût annuel sans contrat de maintenance</b>	<b>6 177,00 €</b>	<b>4 425,35 €</b>	Intérêt de rester dans ce mode de maintenance de plus en plus économique au fil du remplacement des lampes mercures
Sur 1 an sans contrat de maintenance	39 672,00 €	41 770,35 €	
Sur 2 ans sans contrat de maintenance	45 849,00 €	46 195,70 €	
Sur 3 ans sans contrat de maintenance	52 026,00 €	50 621,05 €	
Sur 4 ans sans contrat de maintenance	58 203,00 €	55 046,40 €	
Sur 5 ans sans contrat de maintenance	64 380,00 €	59 471,75 €	

L'avis de la commission d'appel d'offre est le suivant. Malgré une proposition sur la partie investissement plus intéressante chez BARDE Sud ouest, la commission estime que la proposition d'EPEG, dans son ensemble (investissement et fonctionnement), est plus favorable pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de choisir la société EPEG pour la réalisation de son opération d'éclairage public telle qu'elle a été envisagée dans le dossier de consultation examiné par la commission d'appel d'offre
- **Mandate** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ce marché.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 2	Pour : 18 Contre : Abstention :

### **2016\_9\_11 : Résultats d'expertise des platanes de la place**

Monsieur Pierre BORREDON fait état du rapport d'expertise réalisé cet été pour connaître l'état de santé des platanes de la place du canal.

Il en ressort que 2 arbres sur 20 sont contaminés par un champignon et sont condamnés. Nous devons obligatoirement les abattre tout d'abord par mesure de sécurité publique car ils sont devenus cassants et dangereux et également car ils peuvent contaminer les arbres à proximité.

L'abattage sera réalisé par les services techniques de la ville lors de la taille courant novembre.

L'ensemble du conseil municipal est unanime sur cette mesure à prendre de toute urgence.

Monsieur BORREDON va également prendre contact avec un pépiniériste pour connaître la démarche à suivre : replanter la même essence, traiter la racine, changer d'essence d'arbre, replanter à côté de l'ancien emplacement, à quelle période .....).

De plus, Monsieur BORREDON se rapprochera de la mairie de Cajarc qui a connue le même problème l'été dernier.

### **2016\_9\_12 : Résultat du comptage routier à Camy**

Monsieur Pierre BORREDON donne résultat du comptage routier réalisé à Camy (tableau ci-après)

Monsieur BORREDON confirme qu'il y a bien eu une réduction de la vitesse moyenne par rapport au précédent comptage de 2007 (sans chicane, ni ralentisseur).

Monsieur le Maire souhaite que l'on continue à faire des tests pour que le conseil municipal puisse se prononcer sur la mise en place de chicanes dans ce hameau.

## Résultats de l'analyse de vitesses de la RD9 à Camy commune de Luzech en agglomération Vitesse limitée à 50 Km/h

### RD 9 PR 5 +1015 sur la période du jeudi 22 septembre au vendredi 30 septembre 2016

VL	VL/Jour	V85 VL	Vmoy VL	0 < % Vit < 30	30 < % Vit < 40	40 < % Vit < 50	50 < % Vit < 60	60 < % Vit < 70	70 < % Vit < 80	80 < % Vit < 90	% Vit > 90
sens 1	616	57 Km/h	45 Km/h	6,78%	18,20%	40,40%	27,50%	5,94%	0,93%	0,22%	0,00%
sens 2	631	52 Km/h	42 Km/h	6,61%	27,90%	47,80%	15,30%	1,94%	0,27%	0,27%	0,00%
PL	PL/Jour	V85 PL	Vmoy PL	0 < % Vit < 30	30 < % Vit < 40	40 < % Vit < 50	50 < % Vit < 60	60 < % Vit < 70	70 < % Vit < 80	80 < % Vit < 90	% Vit > 90
sens 1	50	50 Km/h	40 Km/h	8,73%	36,00%	39,90%	15,30%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
sens 2	53	47 Km/h	37 Km/h	13,40%	45,50%	35,40%	5,81%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Sens 1: Castelfranc vers Luzech

Sens 2: Luzech vers Castelfranc

**VL:** Véhicule Léger

**PL:** poids Lourd (véhicules de plus de 6 mètres de long) - dans cette catégorie, on retrouve également les fourgons, les campings cars, les engins agricoles et bien sûr tous les types de camions

Le nombre de VL, de PL ainsi que les vitesses représentent des valeurs moyennes journalières sur la période

**Vmoy:** vitesse moyenne

**V85:** Vitesse en dessous de la quelle roulent 85% des usagers

## Questions diverses

### Cimetière de l'île

Monsieur MOLIERES fait état des travaux de la commission urbanisme sur l'agrandissement du cimetière de l'île.

Après plusieurs demandes de devis, il apparait que les établissements de Boissor proposent la meilleure offre de prix pour le lot n°1 concernant la fourniture et la pose de végétaux.

Les pépinières Passadat proposent la meilleure offre de prix pour le lot n° 2 c'est-à-dire la clôture rigide.

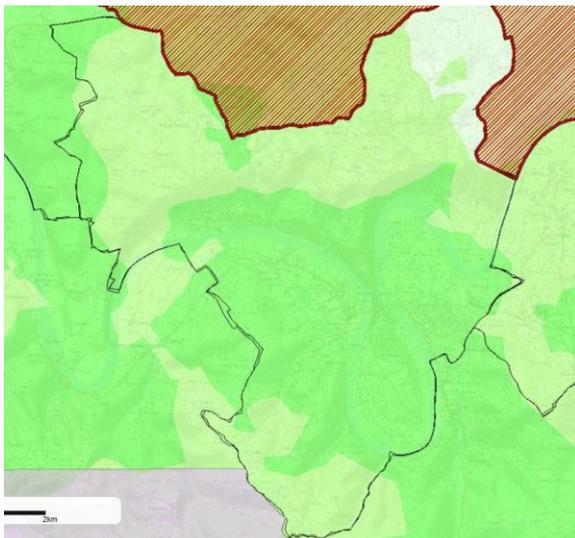
Le conseil municipal suit l'avis de la commission pour attribuer :

- Aux établissements de Boissor le lot n°1 (fourniture et pose de végétaux) pour un montant de 2 092.82 € TTC
- Aux pépinières Passadat le lot n°2 (fourniture et pose d'un grillage de clôture rigide) pour un montant de 10 224 € TTC.

Le conseil municipal décide d'opter pour la couleur « basalte » pour la partie clôture.

### Commission aménagement numérique

Monsieur PRADAYROL fait état de l'avancement de cette commission.



- Vert : ADSL > 4 Mbits/seconde
- Vert pâle : 512 Kbits/s >ADSL < 4 Mbits/s
- Blanc : Zone non desservie

Luzech est un site prioritaire. L'ensemble des abonnés devrait être raccordé en fibre optique (FTTH).

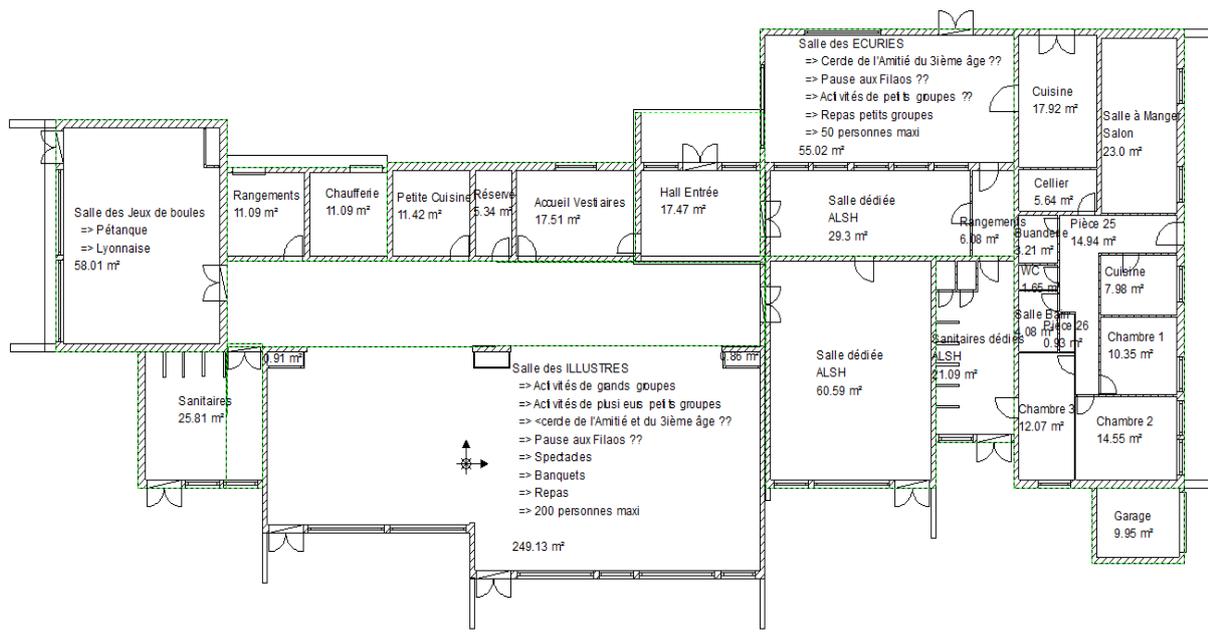
Le cadre du déploiement FTTH départemental est la période 2017-2021. Aujourd'hui, il n'est cependant pas possible d'être plus précis sur le calendrier des déploiements car l'attribution des marchés FTTH interviendra en 2017

**Point sur la réutilisation des anciennes écoles maternelle et primaire**

**École maternelle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du changement d'affectation et des discussions avec différentes associations quant à la réutilisation à partir des orientations fixées.

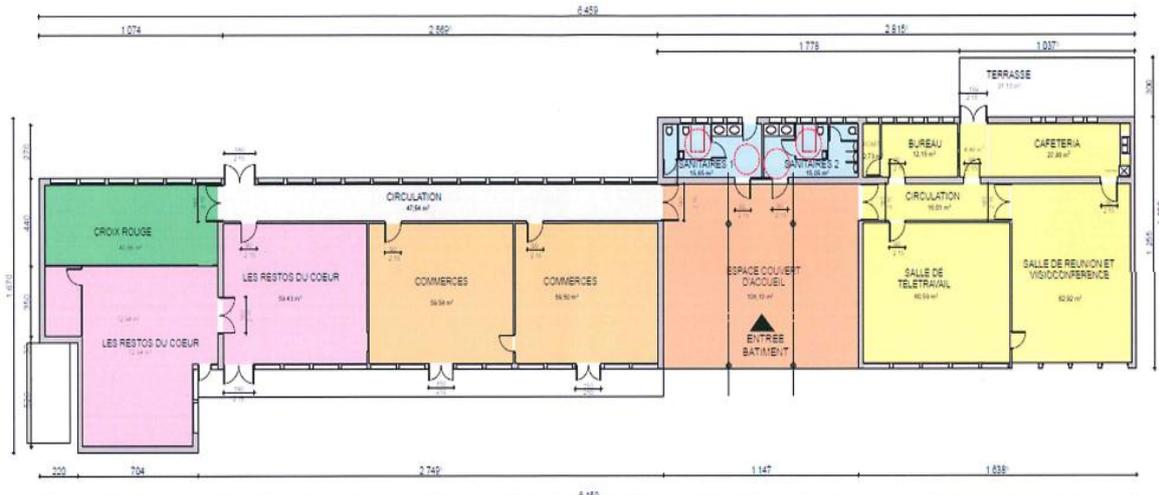
- Impossibilité d'avoir un accès direct boulo-drome / Atelier ancien collège pour club house pétanque
- Demande de salle dédiée par URCL – Arts plastiques moyennant contribution financière
- Attente des réponses de l'ALSH et du RAM
- Rencontre avec le Cercle de l'Amitié et du 3ième âge



**École primaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du changement d'affectation et des discussions avec différentes associations quant à la réutilisation à partir des orientations fixées.

- Cloison à démolir dans l'espace Resto du Cœur
- Option pour deux commerces
- Cloison à démolir dans un des commerces
- Pilote d'un espace Coworking CCVLV



### Séance de travail pour projets 2017

Monsieur le Maire propose d'organiser une séance de travail spéciale durant le mois de Novembre autour de 5 projets 2017 :

- 1) **Rénovation de notre résidence autonomie (ex: logements foyers)**
- 2) **Rénovation de notre piscine municipale**
- 3) **Réutilisation de l'ancien collège**
- 4) **Création d'un espace de vie sociale et foyer rural**
- 5) **Réhabilitation de notre patrimoine**

### Algécos de l'ancien collège

Mme CALVO demande à Monsieur le Maire si la commune va se positionner sur l'achat des algécos de l'ancien collège pour les mettre à disposition de la société de chasse.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a pris contact avec la Direction des bâtiments au Conseil départemental. Malheureusement la commune devra se porter acquéreur, sans aucune priorité et au même titre que d'autres acquéreurs publics ou privés potentiels dans le cadre d'une vente aux enchères. Cette démarche du Conseil départemental 46 est regrettable et préjudiciable. Elle rend ainsi l'achat de ces algécos plus qu'incertain.

De plus demeure le problème du positionnement de ces modules au regard des règles d'urbanisme à respecter.

### Restos du cœur

Mme CALVO fait état d'une vente aux enchères au profit des restos du cœur d'une certaine quantité de bonnes bouteilles de vin (environ 200) saisies dernièrement par le Procureur de la République sur le territoire communal. Elle aura lieu le 19 novembre 2016 à la salle des ventes à Cahors.

### Tables et chaises pour salle de la grave

Monsieur PIASER interroge l'assemblée sur la nécessité de renouveler son stock de tables et de chaises dans le cadre des travaux de la salle de la grave pour ne pas abîmer le sol récemment rénové.

Le conseil municipal est unanime sur la nécessité de prendre soin et de préserver sur le long terme un tel équipement refait. Il opte pour l'achat de 40 tables et une centaine de chaises (déjà 250 chaises en bon état)

Une délibération modificative sera de rigueur au prochain conseil municipal pour donner les crédits suffisants, une fois que cette dépense aura été correctement quantifiée par un ou plusieurs devis.

Fin de séance.